

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 septembre 2020

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine, MORIZOT Matthieu,
Absent(s) excusé(s) : Mme. GLEYZE Sophie, DE MIRAS Magalie (pouvoir à Mr. HAZARD), Mr. BAILLY Stéphane (pouvoir à Mr. JAULIN)
Secrétaire de séance : Mr. JAULIN Bernard

N° 01 Présentation du rapport/compte-rendu annuel à la collectivité de la SEMDAS (maître d'ouvrage délégué) pour l'aménagement d'un lotissement et d'espaces publics « Quartier de la Vieille Forge »

Conformément à la convention de mandat du 27 juin 2017, la SEMDAS transmet chaque année à la commune le Compte-Rendu d'Activité de l'opération d'aménagement d'une zone d'habitat et d'espaces publics à Sablonceaux, en vue de son approbation.

Madame Orlane LEBORGNE (SEMDAS - Maître d'ouvrage délégué) présente ce compte-rendu aux élus en reprenant la chronologie du dossier. En précisant que ce projet a été fortement impacté par les fouilles archéologiques (délai, coût...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu arrêté au 31/12/2019, établi par la SEMDAS.

N° 02 Proposition de grille de prix de vente des lots du « Quartier de la Vieille Forge »

Dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain (revitalisation et requalification du centre-bourg - création d'un cœur de bourg) « Quartier de la Vieille Forge » à SABLONCEAUX « Saint-André », 3 zones d'habitat sont définies et représentent 14 lots. Afin de d'envisager la commercialisation de ces lots, il y a lieu de fixer les prix de vente par lot.

La SEMDAS a effectué une étude du marché local sur les prix de vente des terrains viabilisés. Deux grilles de prix de vente sont proposées.

Arrivée de Monsieur Matthieu MORIZOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de fixer les prix de vente de chaque lot des 3 secteurs du Quartier de la vieille Forge suivant la grille suivante, moyenne de 80 € le m2 par lot :

	N° du lot	Surface en m2	Surface Plancher en m2	Prix TTC Euros optimisé selon configuration lots
Secteur 1	1	315	230	28 000 €
	2	301	330	24 000 €
	3	355	421	28 000 €
	4	486	488	40 000 €
Secteur 2	A	347	204	28 000 €
	B	329	280	27 000 €
	C	312	280	25 000 €
	D	290	280	24 000 €
	E	269	190	22 000 €
Secteur 3	5	376	289	29 000 €
	6	343	318	26 000 €

	7	351	289	27 000 €
	8	367	295	28 000 €
	9	351	222	27 000 €
				383 000 €

N° 03 Droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme sur la vente d'un bien à SABLONCEAUX « Saint-André »

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 15/04/2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de SABLONCEAUX,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 08/2020, reçue le 30/06/2020 adressée par maître Philippe CAILLAUD, notaire à SAUJON (17600), en vue de la cession moyennant le prix de 187 000 €, d'une propriété sise à SABLONCEAUX lieudit « Saint-André », 100 rue de la mairie, cadastrée section AB n°60, d'une superficie totale de 3443 m2, appartenant à Madame Caroline GRUGET,

Vu la communication des pièces demandées le 11 août 2020,

Vu la visite du bien précité, le 29 août 2020 en présence du propriétaire ou son représentant et du titulaire du droit de préemption ou son représentant,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 02/09/2020,

Considérant que le bien de Mme GRUGET jouxte l'opération d'aménagement urbain dans le cadre de la revitalisation et requalification du centre-bourg : aménagement d'une zone d'habitat et d'espaces publics « Quartier de la Vieille Forge », commerces, réorganisation des bâtiments communaux et réaménagement visant à faciliter l'accès aux services publics à l'ensemble des personnes y compris à mobilité réduite, améliorer le service rendu aux habitants et associations.

Considérant que ce bien s'intègre totalement dans l'opération et pourrait permettre l'accueil rapidement d'un pôle santé dont deux infirmières libérales.

Ces dernières sont installées à Sablonceaux, temporairement dans un bâtiment modulaire appartenant à la commune et attendaient la construction d'un bâtiment prévu initialement dans cette opération d'ensemble mais dont le projet de construction vient d'être reporté. Ce report peut mettre en péril ce service à destination de la population et accentuer la désertification médicale.

Considérant que ce bien pourrait permettre l'extension de la zone d'habitat en harmonie avec le projet d'aménagement du Quartier de la Vieille Forge et ainsi garantir la pérennité de notre école avec l'arrivée de primo-accédants, voir densifier le cœur de bourg,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé à SABLONCEAUX lieudit « Saint-André » 100 rue de la mairie, cadastrée section AB n°60, d'une superficie totale de 3443 m2, appartenant à Madame Caroline GRUGET. La vente se fera au prix 187 000 €, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

N° 04 Décision modificative N° 04 - Budget principal

Les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, le Conseil à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	19 222,93	021 (021) : Virement de la section de fonct	232 204,32
2112 (041) : Terrains de voirie	149,00	1323 (13) : Départements	2 400,00
2112 (21) - 103 : Terrains de voirie	1,00	13251 (13) : GFP de rattachement	5 000,00
2115 (21) - 106 : Terrains bâtis	208 000,00	13258 (041) : Autres groupements	380,40
21534 (041) : Réseaux d'électrification	380,40	1328 (041) : Autres	149,00
21534 (21) - 11 : Réseaux d'électrification	380,39		
21568 (21) - 38 : Autre mat et outil d'incen	12 000,00		
	240 133,72		240 133,72

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	232 204,32		
60612 (011) : Energie - Electricité	8 000,00		
60623 (011) : Alimentations	-2 350,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	500,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	-2 000,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-1 000,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	-50,00		
6122 (011) : Crédit-bail mobilier	-1 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-274 934,32		
61551 (011) : Matériel roulant	2 500,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	-2 500,00		
6161 (011) : Multirisques	140,00		
617 (011) : Etudes et recherches	9 420,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	-3 000,00		
6226 (011) : Honoraires	-1 500,00		
6228 (011) : Divers	400,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-4 000,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	400,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	-400,00		
62878 (011) : A d'autres organismes	4 500,00		
6288 (011) : Autres services extérieurs	2 350,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	12 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	575,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	-3 000,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du p	580,00		
6531 (65) : Indemnités	3 885,00		
6533 (65) : Cotisations de retraite	720,00		
6535 (65) : Formation	500,00		
65548 (65) : Autres contributions	11 700,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pc	3 700,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 660,00		
	0,00		
Total Dépenses	240 133,72	Total Recettes	240 133,72

N° 05 Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) « Chez Maulin »

En raison de manques d'éléments, l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance du conseil.

N° 06 Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) « Le Pinier »

Monsieur ROGER Daniel demeurant Le Gua acquéreur de la propriété de Monsieur CUISINIER Patrice et sa mère se propose par l'intermédiaire de l'étude notariale SCP BIAIS BELLOCHE COSMAS en date du 01/09/2020, de céder à titre gratuit 200 m2 de terrain à la commune de Sablonceaux afin d'y implanter une D.E.C.I. (L'emplacement a été validé par les services de la RESE en charge de l'élaboration de notre schéma de DECI). Il s'agit d'une emprise sur la parcelle section ZV N°60.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'obligation de Défense Extérieure Contre l'Incendie et la validation de l'emplacement par les services de la RESE, accepte la cession pour l'euro symbolique de 200 m2 environ de la parcelle cadastre ZV n° 60, afin que la commune de Sablonceaux y installe une défense extérieure contre l'incendie permettant ainsi la défense incendie des biens et des personnes du hameau de « Le Pinier ». Désigne Maître Philippe CAILLAUD, Notaire à SAUJON pour établir l'acte d'acquisition.

N° 07 Demande de Mr GLEMET François d'acquérir une partie de terrain de l'Impasse de Chez Chailloux se trouvant devant sa propriété

Considérant la demande de Monsieur GLEMET Louis François, propriétaire de bâtiments « impasse de Chez Chailloux » à SABLONCEAUX lieudit « Chez Chailloux » tendant à obtenir le déclassement d'une partie de la Voie Communale n°19 « impasse de Chez Chailloux » au droit de sa propriété (1 impasse de Chez Chailloux) afin de lui être vendu (environ 17 m2).

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que cette partie de la Voie Communale n°19 « impasse de Chez Chailloux », devant le n°1 impasse de Chez Chailloux a cessé d'être affectée à l'usage du public et ne présente plus d'utilité pour le service public, décide de déclasser cette dépendance de l'impasse de Chez Chailloux afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune et permettre son aliénation,

Considérant le déclassement d'une dépendance de la Voie Communale N°19 impasse de Chez Chailloux, décide l'aliénation de ce bien à Monsieur GLEMET Louis François, propriétaire riverain et fixe le prix de vente à 20.00 € le m2. DIT que les frais requis pour cette transaction seront à la charge de l'acquéreur Mr. GLEMET Louis François suivant son engagement du 07/08/2020.

N° 08 Modification des statuts du SIVOS Seudre Saintonge

Le Comité Syndical du S.I.V.O.S Seudre Saintonge en date du 01 septembre 2020 a adopté la modification de ses statuts, article 6. : ajout :

« Les réunions sont publiques, mais peuvent se tenir à huis clos en cas de nécessité

Les personnes extérieures au Comité Syndical et présentes aux séances ne peuvent prendre la parole sans y avoir été invité

Des réunions de travail en dehors de ces dates peuvent être décidées par le Président. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification des statuts du S.I.V.O.S SEUDRE SAINTONGE.

N° 09 Désignation de 2 personnes « référents tempête »

Initiée en 2009 par l'association des Maires de la Charente-Maritime et Enedis, le dispositif « Référent Tempête » est conforté et doit être actualisé suite aux élections municipales.

En cas d'évènement climatique de grande ampleur, l'objectif est que chaque commune puisse être en lien direct avec la cellule de crise d'Enedis.

Deux personnes « référents tempête » doivent être désignés dans chaque commune (élu ou membre de l'administration municipale).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne : Messieurs BETIZEAU Philippe et PACAUD Fabien.

N° 10 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (3 titulaires et 3 suppléants)

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Après appel de candidature, une seule liste a été présentée, Liste 1 : PACAUD Fabien

Sont donc désignés en tant que

Titulaires : PACAUD Fabien
MORIZOT Matthieu
DE MIRAS Magalie

Suppléants : ARNAUD Régis
BETIZEAU Philippe
JAULIN Bernard

**N° 11 Désignation des membres des commissions de travail et de réflexion de la C.A.R.A
(1 titulaire et 1 suppléant par commission et par commune)**

Vu la délibération n°CC-200731-A5 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de créer 13 commissions de travail et de réflexion, qui sont les suivantes :

- 1- « Finances »
- 2- « Développement économique »
- 3- « Schéma de Cohérence Territoriale »
- 4- « Activités de pleine nature »
- 5- « Transports et mobilité »
- 6- « Urbanisme et habitat »
- 7- « Cycle de l'eau »
- 8- « Politique de la ville »
- 9- « Collecte et prévention des déchets »
- 10- « Développement durable - Énergies »
- 11- « Culture et patrimoine »
- 12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »
- 13- « Grands projets et bâtiments communautaires »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner au sein de chacune des 12 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des Finances) de la CARA, le représentant titulaire ou suppléant suivant :

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
2- « Développement économique »	GOUGNON Lysiane	BETIZEAU Philippe
3- « Schéma de Cohérence Territoriale »	GOUGNON Lysiane	JAULIN Bernard
4- « Activités de pleine nature »	TARDY Aline	HAZARD Pierre
5- « Transports et mobilité »	JAULIN Bernard	HAZARD Pierre
6- « Urbanisme et habitat »	GOUGNON Lysiane	BETIZEAU Philippe
7- « Cycle de l'eau »	BETIZEAU Philippe	HAUSELMANN Antoine
8- « Politique de la ville »	GLEYZE Sophie	LAMY Elisabeth
9- « Collecte et prévention des déchets »	JAULIN Bernard	HAZARD Pierre
10- « Développement durable - Énergies »	HAUSELMANN Antoine	MORIZOT Matthieu
11- « Culture et patrimoine »	PACAUD Fabien	BESSON-CULOT Sandrine
12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	MORIZOT Matthieu	DE MIRAS Magalie
13- « Grands projets et bâtiments communautaires »	GOUGNON Lysiane	BETIZEAU Philippe

N° 12 Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de

Charges (CLETC) de la C.A.R.A (1 titulaire et 1 suppléant par commune)

Vu la délibération n°CC-200731-H1 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a fixé la composition de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges (CLETC) à 1 titulaire et 1 suppléant par commune qui seront désignés par chacune des communes membres de la CARA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner au sein de la commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges (CLETC) de la CARA, les représentants suivant :

Titulaire : GOUGNON Lysiane et Suppléant : PACAUD Fabien

N° 13 Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la C.A.R.A (1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant par commune)

Par délibération N°CC-200731-H2 du 31 juillet 2020, la C.A.R.A. a créé, pour la durée du mandat, une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

L'article 1650-A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs est composée de 11 membres : Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou un Vice-président délégué et 10 commissaires.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Chaque commune doit désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant.

Le conseil municipal décide de proposer 2 noms de contribuables :

Titulaire : GOUGNON Lysiane et Suppléant : BAILLY Stéphane

N° 14 Rapport annuel relatif aux prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019 – Eau17

Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019 du Syndicat « Eau17 ».

Divers :

- Réunion Commission communale « Communication » : Mercredi 07 octobre 2020 à 19 heures à la salle des associations
- Réunion Commission communale « Affaires sociales » : Lundi 12 octobre 2020 à 20 heures à la Mairie
- Présentation d'un projet de division de la propriété GRUGET.
- Problème de l'entretien du cimetière (enherbement à venir).
- Point sur la demande de local par l'ACCA
- Remise d'un devis de 2 types de remorques
- Point sur les préparatifs de la Course des Vendanges.

Le Maire,
Lysiane GOUGNON